

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 21 (1929)
Heft: 11

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour pouvoir apprécier la situation économique, il faut que notre attention se porte sur l'Amérique. La grande question est de savoir si la crise du marché des changes n'est pas dûe uniquement à un effondrement de la spéculation, ou si elle n'est pas les prémisses d'une diminution de l'activité commerciale. Les pronostics d'une stagnation industrielle se multiplient. Divers indices le laissent supposer, bien que l'activité se maintienne dans la plupart des industries. Il est certain qu'une diminution des gains aux Etats-Unis causerait un tort immense à la vente à crédit si répandue actuellement, et qu'une crise américaine ne manquerait pas d'avoir de déplorables répercussions en Europe. Le fait que nos deux grands débouchés laissent entrevoir une diminution de leur capacité d'absorption plutôt qu'une augmentation, est de la plus grande importance pour notre pays. L'Allemagne a, au début de l'hiver, une armée de sans-travail d'environ 200,000 personnes de plus que l'année dernière; l'hiver et l'accentuation du manque de capitaux aggraveront encore la situation. L'Angleterre également n'a pas la perspective de diminuer le nombre de ses chômeurs pour le moment. L'importation de produits suisses par l'Allemagne et l'Angleterre accuse déjà une différence de 38 millions de moins que dans la même période en 1928. Les perspectives des industries d'exportation qui traitent directement avec les consommateurs, ne s'annoncent pas très favorablement.

Nul ne peut dire combien durera encore l'activité florissante qui règne actuellement dans l'industrie des machines. Selon des rapports d'organisations patronales, il ressort que les commandes de machines destinées à l'industrie textile sont en diminution, tandis que les autres branches ne craignent pas pour, le moment, une aggravation de la situation économique. Les fabricants d'horlogerie jugent peu favorablement les possibilités d'exportation.

Il y a donc lieu de tempérer quelque peu nos espoirs, car la situation économique internationale est peu favorable. La bonne capacité d'achat en Suisse est propice à notre économie nationale. Les artisans et industriels travaillant pour la consommation suisse, continuent à être bien occupés. L'activité dans l'industrie du bâtiment se maintient également. Le nombre des autorisations de construire a également augmenté cette année. Il ressort donc, que des répercussions éventuelles du marché international seraient sensiblement atténues de ce fait.

Mouvement ouvrier

A l'Etranger.

LE CONGRES DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FRANÇAISE. La C.G.T. française a réuni son congrès bisannuel du 17 au 20 septembre 1929 à Paris. L'ordre du jour ne comprenait pas moins de 12 points; c'est-à-dire, qu'avec les questions administratives et statutaires, le congrès traita des problèmes tels que: *Les assurances sociales et l'assurance-chômage. La classe ouvrière et le problème de la production:* a) contrat collectif; b) salaire en fonction du développement de la productivité; c) la femme dans l'économie moderne; d) durée du travail, etc. *L'enseignement:* Enseignement général, école unique, enseignement technique. *Les vacances payées. Modalité d'adhésion des fonctionnaires.* *Les problèmes internationaux. Législation sociale:* droit syndical; accidents du travail; maladies professionnelles; inspection du travail; délégués à la sécurité, etc.

Cet abondant ordre du jour devait être traité par 1300 délégués présents

dans la salle, tâche énorme, dont on ne pouvait venir à bout que grâce à une discipline exemplaire. Pas un instant cette discipline ne fit défaut. Ce spectacle était vraiment impressionnant, surtout pour ceux qui furent témoins du tumulte des congrès d'avant la scission. La C.G.T. française s'est complètement ressaisie, elle ne fait que s'accroître depuis quelques années, malgré les luttes ardues qu'elle a dû soutenir contre ceux qui, sous prétexte de front unique, ne cherchaient qu'à la détruire. Elle a résisté aux durs coups de la démagogie communiste. La C.G.T. compte actuellement 3500 syndicats, dont 2200 étaient représentés au congrès, soit directement par un de leurs membres ou par celui d'un autre syndicat auquel le mandat avait été remis. La C.G.T.U., l'organisation scissionnaire qui siégeait à la même époque à Paris, avait fait appel à la représentation des *non-syndiqués* pour se donner l'illusion d'un congrès très fréquenté. Cette constatation est suffisamment éloquente pour nous dispenser de tout autre commentaire sur la valeur et la force des deux organisations.

Le *rappo^rt de gestion*, ou *rappo^rt moral*, comme l'appellent nos amis de France, donna lieu, comme de coutume, à une discussion animée et intéressante. Les rares opposants qui se firent entendre visaient dans leurs critiques des points de détails plutôt que sur le fond de la doctrine confédérale. C'est ainsi que l'on entendit quelques-uns des clichés employés il y a vingt ans, et que de tous jeunes ont redécouverts et venaient servir à la tribune, sans se rendre compte qu'en voulant être révolutionnaires ils n'étaient en réalité que réactionnaires; puis, que pour donner une réponse à toutes les questions qui se posent à la C.G.T., ils n'apportent que des solutions périmées. Ce retour au syndicalisme révolutionnaire qu'ils préconisent et qui «se suffit à lui-même», comme l'affirma l'un d'entre eux notamment, serait l'anéantissement de tout travail pratique de réalisation poursuivi par la C.G.T. depuis 10 ans. La crainte de voir s'introduire la politique dans le syndicat a fait l'objet de plusieurs interventions. Un orateur demanda nettement d'introduire dans les statuts que «tout militant qui se présenterait à des élections devra au préalable se démettre de son mandat syndical». Un autre militant vint reconnaître «que le syndicalisme ne suffit plus à tout» et que, dès lors, la question se pose: «Devons-nous rester une force strictement corporative, ou donner à la C.G.T. une forme nominalement politique? Jusqu'où nous est-il permis d'aller syndicalement dans l'expression politique de notre force? Nous sommes à un point d'une route non toujours déterminée par nous: que devons-nous faire? . . .». L'orateur faisait allusion aux mandats politiques acceptés par le secrétaire général Jouhaux à la S.D.N. et à l'offre d'un porte-feuille ministériel qui lui fut faite.

Dans un fort bon discours, Jouhaux a répondu à ces observations. Il se déclare catégoriquement partisan d'un syndicalisme de réalisation pratique et de réformes sociales. Il n'eut pas de peine à justifier sa présence et son utile activité dans les organismes internationaux de Genève où il n'a cessé de travailler effectivement à l'œuvre de la paix avec une persévérance et une intelligence reconnus de chacun. «Il faut organiser la paix économique comme nous voulons organiser la paix politique». «Ce sera une œuvre de longue haleine,» dit-il en conclusion, «une œuvre qui ne se réalisera qu'autant que nous y aurons apporté toutes nos forces, qu'autant que nous aurons haussé à la hauteur des circonstances la conscience de la classe ouvrière, qu'autant que nous lui aurons donné une connaissance exacte de ses responsabilités, qu'autant que nous lui aurons mis en main la force nécessaire pour réaliser ses grandes idées.»

Ce discours fut ovationné par les délégués qui remirent à Jouhaux son propre buste pour le remercier des vingt ans de dévouement à la cause ouvrière qu'il a accomplis au secrétariat de la C.G.T.

Le rapport moral fut accepté par 2037 syndicats (4758 suffrages) contre 21 syndicats (55 suffrages). Les abstentions furent au nombre de 7, représentant 36 suffrages.

Les grandes questions à l'ordre du jour avaient été renvoyées dès l'ouverture du congrès à une certain nombre de commissions. Toutes revinrent devant le congrès avec des résolutions résumant les revendications à poser et indiquant les lignes directrices à observer par les organisations affiliées. Signalons, entre autres, la décision relative au *contrat collectif* affirmant : « que la classe ouvrière doit diriger ses efforts vers la conquête du contrat collectif qui lui permettra de revendiquer sa place et ses droits dans les exploitations commerciales et industrielles en opposant à l'exploitant la collectivité ouvrière, seule capable de faire respecter les droits du travail avec les pouvoirs ouvriers qu'ils confèrent et les obligations qu'ils imposent. Le congrès se déclare en complet accord avec les services administratifs de la C.G.T. pour demander la mise en pratique du contrat collectif, en précisant que cet accord entre groupements patronaux et ouvriers doit augmenter la force morale de la classe ouvrière organisée, amoindrir l'omnipotence patronale dans ce qu'elle a de plus arbitraire et de plus humiliant, et préparer l'institution du contrôle ouvrier ».

Le congrès précisa également son point de vue concernant les *allocations familiales* en condamnant leur organisation philanthropique actuelle, « qui constitue en fait un accroissement des moyens de réaction et de domination, dont le capitalisme dispose, et dont les travailleurs font tous les frais ». Il réclama l'organisation par la collectivité nationale de l'aide efficace aux familles nombreuses. Le congrès s'est associé aux projets législatifs visant à l'élargissement du système des allocations sous une forme qui le rende indépendant du travail.

Le congrès s'affirma également pour « la *tentative obligatoire de conciliation* » et non pour l'*arbitrage obligatoire*, comme le font entendre les adversaires communistes.

L'action de la C.G.T. se précise d'année en année. Certes, nos camarades d'outre-Jura n'ont pas encore donné à leur organisation la forme syndicale qui a fait ses preuves dans la plupart des pays européens. Ils n'ont pas encore introduit le syndicalisme à base multiple, avec ses services de secours et d'entr'aide. Ils ne possèdent pas encore, pour la plupart, des caisses de résistance. Le syndicat y est encore trop souvent bien plus un groupement d'opinion qu'un mouvement économique, malgré le « parlementarisme » ou même l'antiparlementarisme que professent beaucoup de ses adhérents. Il n'en demeure pas moins que son action constructive, son sens des réalisations pratiques l'obligent à se préoccuper toujours davantage du travail qui s'accomplit au parlement, et de l'influence à exercer sur les parlementaires, en faveur des réformes sociales. Un jour viendra sans doute où le syndicalisme français jugera de la nécessité d'exercer une influence directe plus accentuée sur les travaux parlementaires et qu'il ne voudra plus condamner ceux de ses membres qui briguerait une fonction politique. Le syndicalisme français a le mérite d'avoir attiré avec force l'attention du mouvement ouvrier sur la nécessité d'une autonomie et d'une indépendance complète de l'organisation syndicale en face du mouvement politique. Cette indépendance et cette autonomie ont fait aussi bien la force du syndicat que celle du parti. Ces deux groupement n'ont pas à se regarder en adver-

saires, mais en collaborateurs. Tous les deux, dans leur sphère d'action particulière, œuvrent pour le bien de la classe ouvrière.

D'ailleurs, une législation sociale utile et appliquée strictement, n'est possible qu'avec une puissante organisation syndicale, une organisation capable de faire respecter les lois votées par un parlement. Comme l'a dit un jour Waldeck-Rousseau: «Lorsqu'une loi est votée, la moitié seulement de la besogne est faite»; et Antonin Dubost affirmait avec raison: «Les lois valent ce que valent les hommes chargés d'en assumer l'application».

La C.G.T. française se développe constamment. La voie qu'elle s'est tracée la conduit sûrement vers de nouvelles conquêtes dont bénéficiera la classe ouvrière française tout entière.

Economie sociale.

L'assemblée générale de l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis.

Cette assemblée s'est tenue cette année à Brunnen. L'ordre du jour comportait outre les questions administratives deux conférences sur *l'orientation professionnelle et la protection des apprentis dans les contrées montagneuses*. L'une du Dr. P. Hüsser de Einsiedeln, et l'autre par le Dr. Born, secrétaire de la Chambre d'économie publique à Interlaken. Les thèses de ces deux conférenciers sont publiées ci-après. On remarquera aisément en quoi elles diffèrent. Beaucoup moins pratique que son collègue Born, M. Hüsser présente des propositions qui ne peuvent être, en partie du moins, que des vœux pieux, sans aucune perspective de réalisation durable. Faire revivre l'industrie à domicile dans les montagnes est une pure illusion. Les circonstances qui l'ont fait disparaître ne se sont pas modifiées. S'il se trouve, dans les montagnes, nombre de villages sans horlogers ou sans artisans de branches diverses, c'est que ces petits industriels autonomes ne trouveraient pas de quoi y vivre. On ne peut pas artificiellement créer des activités sans bases économiques suffisantes. Obliger un boursier de pratiquer son métier pendant un certain nombre d'années dans sa commune d'origine, c'est vite dit, mais lui garantira-t-on les moyens de vivre par son métier?

Avec M. Born, on reste sur le terrain solide de la pratique et du réalisme. La base économique doit être, avant tout, l'agriculture et l'industrie des étrangers. Ce n'est qu'accessoirement que les autres branches d'activité doivent être retenues. La formation d'apprentis est difficile en raison du caractère saisonnier des principales professions exercées à la montagne. L'industrie doit tenir compte des facteurs naturels pour être viable. De bons apprentissages dans l'artisanat deviendront surtout le complément utile à l'agriculture. Si un artisan a de la peine à vivre de son métier, faute de travail suffisant, il sera heureux, par contre, d'exercer un métier à côté de son activité essentielle qui restera l'agriculture. C'est surtout dans l'exposé commentant leurs thèses que les conférenciers ont fait ressortir leur façon différente de concevoir les remèdes à apporter aux populations montagnardes. Celles-ci sont d'ailleurs assurées de la sympathie générale de tout le pays. Les prévenir contre d'illusaires mesures de sauvegarde, ce n'est pas s'opposer à leurs légitimes revendications. Au contraire. Une assemblée générale sera convoquée au cours de l'hiver prochain pour discuter les thèses présentées que nous reproduisons plus loin. Une commission a été désignée pour uni-